

DÉCISION DU MAIRE

Décision N°107-2024	MOYENS GENERAUX Contrat-Conventions <ul style="list-style-type: none"> ▪ Marché n° 2024-45 : Contrat de prestation de services visant à la location de robots tondeuses pour l'entretien des terrains de sports du CSVN
--------------------------------	--

Le Maire,

VU le Code de la commande publique ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la Délibération du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2020, portant délégation du Conseil Municipal au Maire en termes de « marchés publics », en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'inscription faite au Budget principal de la Ville ;

VU la consultation lancée le 12 juillet 2024 ;

Vu l'offre remise par la société VERT LEM ;

CONSIDÉRANT l'ensemble du dossier ;

Prend la décision suivante :

Article 1. **ARRÊTE** la passation d'un marché public n° 2024-45 de prestations visant à la location de robots-tondeuses pour l'entretien des terrains du CSVN aux conditions suivantes :

Attributaire	Montant annuel (en euros HT)
VERT LEM ZA DU CLAIR DE LUNE 44360 SAINT-ETIENNE-DE- MONTLUC	 18 628.80 € HT

Article 2. **PRECISE** que le contrat est passé pour une période initiale d'un an renouvelable 3 fois de manière tacite pour une durée maximale cumulée de 4 années.

Article 3. **CHARGE** le service « Finances-Marchés », les « Services Techniques », Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le comptable public assignataire de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Article 4. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Clisson, le 1^{er} août 2024

Par délégation du Conseil Municipal,

Xavier Bonnet

Maire

Décision transmise à la Préfecture

le **08 AOUT 2024**

et affichée

le **09 AOUT 2024**

